

.....

.....

**INSTRUCTION N° 007 CAB/PM DU 05 SEP. 2001
relative aux critères de nomination des fonctionnaires des
corps de l'éducation nationale à des postes de
responsabilité.**

1. La présente instruction a pour objet de préciser les critères de nomination des fonctionnaires des corps de l'éducation nationale à des postes de responsabilité.

2. La nomination des fonctionnaires des corps de l'éducation nationale s'effectue dans la filière pédagogique et dans la filière administrative, selon les critères définis dans la présente instruction.

3. La nomination des fonctionnaires des corps de l'éducation nationale une fonction de responsabilité pédagogique ou administrative obéit au principe de la hiérarchie des catégories fixé par le statut général de la fonction publique de l'Etat. Elle s'effectue dans le respect des critères et des conditions :

- de grade;
- de formation initiale;
- d'ancienneté;
- de notes administratives et pédagogiques;
- d'expérience professionnelle;
- d'inscription sur la liste d'aptitude.

4. Pour départager les postulants à un même poste figurant sur toute liste d'aptitude, un système de points est institué et applicable à chacun des critères ci-dessus. La grille des points afférents à chaque critère sera fixée par le Ministre chargé de l'éducation nationale, après concertation avec les représentants du personnel.

5. Une Commission ad hoc prépare les éléments d'appréciation à l'attention du Ministre chargé de l'éducation nationale sur la base d'une liste d'aptitude aux fonctions de responsabilité concernées.

6. Aucun fonctionnaire des corps de l'éducation nationale ne peut prétendre à un poste de responsabilité au sein du ministère de l'Education Nationale s'il ne remplit les conditions et les critères fixés par les tableaux dressés dans le présent alinéa. Les abréviations qui y sont usitées sont définies de la manière suivante:

- CES : collège d'enseignement secondaire;
- CETIC: collège d'enseignement technique industriel et commercial;
- COSUP: conseiller d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle;
- CPOSUP: conseiller principal d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle;
- EN : enseignement normal;
- ENIEG: école normale d'instituteurs de l'enseignement général
- ENIET : école normale d'instituteurs de l'enseignement technique;
- EPM: enseignement primaire et maternel
- ESG: enseignement secondaire général;
- ESTP : enseignement secondaire technique et professionnel
- IC inspecteur coordonnateur;
- IEG : instituteur de l'enseignement général
- LET : instituteur de l'enseignement technique;
- IGP: inspecteur général de pédagogie;
- JPEG: instituteur principal de l'enseignement général
- PET : instituteur principal de l'enseignement technique;
- IPN: inspecteur pédagogique national;
- IPP: inspecteur pédagogique provincial;
- JS : inspecteur des services;
- PCEG : professeur des collèges d'enseignement général;
- PCET : professeur des collèges d'enseignement technique;
- PENI : professeur des écoles normales d'instituteurs;
- PENIA: professeur des écoles normales d'instituteur
- PLEG : professeur des lycées d'enseignement
- PLET : professeur des lycées d'enseignement
- SARISM: section artisanale/section ménagère;
- SES : service des études et des stages.

a) FILIERE PEDAGOGIQUE :

FONCTIONS	CRITERES
-----------	----------

ESG/ESTP/EN Animateur Pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Grade PLEG S.E.S. - PENI-PENIA - PCEG-PCET-PLEG-PLET (CES/CETIC) <p>Ancienneté parmi les plus grands dans le collège des professeurs</p> <p>- Pratique professionnelle sans interruption - - Compétence</p> <p>-Rapport écrit favorable du censeur et chef SES du Surveillant GENERAL</p> <p>- Avis favorable du chef d'établissement;</p> <p>- _____</p>
-----------------------------------	--

	Provincial de la spécialité
(Lycée)	- Grade : PLEG-PLET (Lycées)
Général Travaux	PENT-PENIA (ENTEG/ENIET) PCEG-PCET-PLEG-PLET (CESICETIC)
Etudes	<ul style="list-style-type: none"> - Ancienneté: 10 ans au moins - Avoir été Animateur Pédagogique et ou avoir fait l'objet de 2 rapports de l'Inspection Pédagogique - Rapport favorable du Chef d'établissement - Etre inscrit sur la liste d'aptitude provinciale
d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Grade : PLEG-PLET (Lycées) - PENI-PENJA (ENIEG/ENIET) - PCEG-PCET-PLEG-PLET (CES/CETIC) - Ancienneté: 15 ans au moins - Avoir été Censeur, Surveillant Général, Chef SES, IPP (Collèges et Lycées/ENIEG/ENIET), IC-IPN (Lycées[ENIEG/ENIET]) - Rapport favorable du chef hiérarchique au 1er degré - Avis favorable du chef hiérarchique

	au 2nd degré
EPM	<ul style="list-style-type: none"> - Grade: IEG-IPEG - Ancienneté: 7 ans, mais modulable par école pour
de niveau d'application	<p>les animateurs de niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique professionnelle sans interruption - 2 rapports favorables du Directeur d'Ecole - Inscription sur la liste d'aptitude provinciale
	<ul style="list-style-type: none"> - Grade : IEG-IPEG-PENT-PENIA - Ancienneté: 10 ans
Directeur d' Ecole	<ul style="list-style-type: none"> - Pratique professionnelle sans interruption
	<ul style="list-style-type: none"> - 2 rapports favorables de l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Enseignement Primaire et Maternel (IAEPM) - Inscription sur la liste d'aptitude provinciale - Avoir été Maître d'application
Directeur Annexe d'Ecole	<ul style="list-style-type: none"> - Grade: JEG-IPEG-PENI-PENIA - Ancienneté: 12 ans - Avoir été Directeur d'Ecole - 2 rapports favorables du Directeur d'Ecole - Pratique professionnelle sans interruption - Inscription sur la liste d'aptitude départementale et provinciale - Avoir été Maître d'application pendant 5 ans au moins; - 1 rapport favorable d'Inspection Pédagogique
Directeur SARJSM	<ul style="list-style-type: none"> - Grade : IET-IPET

	<ul style="list-style-type: none"> - Ancienneté: 10 ans - Pratique professionnelle sans interruption - 2 rapports favorables du Directeur (SAR/S M ou CETIC) - Inscription sur la liste d'aptitude provinciale
<p>Inspecteur Pédagogique Provincial</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grade : Enseignement Secondaire PLEG, PLET (en attendant la formation cites dans certaines filières : IPET-PCJ t normal : PENI, Enseignement maternel : I - Ancienneté: 10 ans - secondaire, et 7 ans pour primaire et maternel - Avoir été au moins animateur pédagogique - Censeur et/ou avoir fait l'objet de rapports favorables de l'inspecteur provincial - Inscription sur la liste C - Avoir été Directeur d'école Maître d'application primaire et maternel - rapports d'inspection favorable
<p>Inspecteur Coordonnateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grade : PLEG, PIJT spécialistes dans c - Ancienneté: 15 uni - Avoir été Inpecteur - Inscription sur la formation des - normal, apports provinciale ou au moins ment normal, I l'objet de 2

Inspecteur Pédagogique National	<ul style="list-style-type: none"> - Grade : PLEG, PLET (en attendant la formation des spécialistes dans certaines filières : PCET) — PENE - Ancienneté: 15 ans et 10 ans pour les PENI - Avoir été TPP, Chef de travaux, Censeur - Inscription sur la liste d'aptitude provinciale
Inspecteur de l'Enseignement Primaire et Maternel (IAEPM)	<ul style="list-style-type: none"> - Grade : PENIA - PENI - Ancienneté: 10 ans - Avoir été Directeur d'école - avoir été maître d'application pendant au moins 2 ans et/ou avoir fait l'objet de 2 rapports favorables d'inspection pédagogique - Inscription sur la liste d'aptitude provinciale
Inspecteur Général de Pédagogie	<ul style="list-style-type: none"> - Grade : PLEG, PLET, PENI - Ancienneté: 18 ans au moins - Avoir été IPN avec une expérience administrative de gestion des hommes - Inscription sur la liste d'aptitude nationale - Formation initiale: enseignement technique et professionnel: avoir un diplôme professionnel de niveau Baccalauréat de Technicien plus 5 ans; enseignement général : avoir un diplôme professionnel de niveau BAC plus 5 ou une Maîtrise - inscription sur la liste d'aptitude provinciale
Inspecteur Général des Enseignements	<ul style="list-style-type: none"> - Grade : PLEG, PLET, PENI - Ancienneté: 20 ans au moins - Avoir été Inspecteur de Pédagogie, IGP, IS ou Directeur - Inscription sur la liste d'aptitude nationale - Formation initiale : pour l'enseignement secondaire technique et professionnel: avoir un diplôme professionnel de niveau Baccalauréat de Technicien plus 5 ; enseignement général : avoir un diplôme professionnel de niveau BAC plus 5 ou une Maîtrise

b) FILIERE ADMINISTRATIVE :

Inspecteur Général des	<ul style="list-style-type: none"> - Grade : PLEG, PLET, PENI, COSUP, CPOSUP
-------------------------------	--

Services	<ul style="list-style-type: none"> - Ancienneté: 20 ans au moins - Avoir occupé un poste de gestion administrative et pédagogique des hommes et des biens au niveau provincial ou national - Formation initiale : pour l'enseignement secondaire technique et professionnel: avoir un diplôme professionnel du niveau Baccalauréat de Technicien plus 5 ; enseignement général: avoir un diplôme professionnel de niveau BAC plus 5 ou une Maîtrise - Inscription sur la liste d'aptitude nationale
Inspecteur des Services	<ul style="list-style-type: none"> - Grade : PLEG, PLET, PENI, COSUP, CPOSUP - Ancienneté: 20 ans au moins - Avoir occupé un poste du rang de sous-directeur au moins; - Avoir une expérience en gestion des biens et des hommes dans une structure extérieure du Ministère de l'Education Nationale; - Inscription sur la liste d'aptitude nationale ou provinciale - Formation initiale : pour l'enseignement technique et professionnel: avoir un diplôme professionnel de niveau Baccalauréat de Technicien plus 5 ; enseignement général: avoir un diplôme professionnel de niveau BAC plus 5 ou une Maîtrise - Avoir été Inspecteur de Pédagogie

Directeur	Services	- Grade : PLEG, PLET, PENI,
------------------	-----------------	------------------------------------

<p>Centraux et Extérieurs</p>	<p>COSUP, CPOSUP - Ancienneté : 20 ans au moins - Avoir occupé un poste de gestion des hommes et • des biens du rang de sous-directeur au moins - Inscription sur la liste d'aptitude nationale</p>
<p>Sous-directeur (Services Centraux, Extérieurs)</p>	<p>Grade: PLEG, PLET, PENT, PCEG/PCET, PENIA, COSUP, CPOSUP - Ancienneté: 15 ans et 10 ans pour les PENIJ PENIA - Avoir occupé un poste du rang de chef de service - Inscription sur la liste d'aptitude nationale</p>
<p>Chef de Service (Services Centraux, Extérieurs)</p>	<p>Grade : IEG, IPEG, LET, IPET, PCEG, PCET PENIA, PLEG, PLET, PENI, COSUP, CPOSUP - Ancienneté: 10 ans - Avoir occupé un poste du rang de chef de bureau - Inscription sur la liste d'aptitude nationale ou provinciale</p>
<p>Chef de bureau</p>	<p>Grade: IEG, IPEG, LET, IPET, PCEG, PCET PENJA, PLEG, PLET, PENI, COSUP, cPosUP - Ancienneté: 5 ans - Inscription sur la liste d'aptitude départementale ou provinciale</p>

L'attention du Ministre chargé de l'éducation nationale est appelée sur la nécessité d'assurer la plus large diffusion de la présente instruction à laquelle doivent se conformer tous les responsables. En cas de difficultés au niveau de

son application, des directives complémentaires pourront être sollicitées au Secrétariat Général des Services du Premier Ministre.

YAOUNDE, le 05 SEP. 2001
LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT
Peter MAFANY SONGE